



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 31 mai 2016 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 23-05-2016

Le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 31 mai 2016

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26-04-2016 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 26-04-2016, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance

-Subvention exceptionnelle au profit des Hôpitaux du Léman pour la création d'une maison des usagers.

Voirie

-Instauration de zones bleues sur le domaine public.

Intercommunalité

-SDCI : Décision du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, de la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains.

Aménagement - Foncier

- Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie - 874 rte de Songy
- Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie – 133 Chemin des Hutins Vieux
- Projet de vente villa Est sise 133 chemin des Hutins Vieux
- Rétrocession à titre gratuit. Les vergers du Léman / Commune de Sciez
- Servitudes ERDF – parcelle AK N°2 Coudrette
- Convention d'intervention foncière avec la SAFER

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2016-17 du 02-05-2016

Bail rural / LARPIN Marie-Josèphe

Considérant la demande de Mme LARPIN Marie-Josèphe, d'exploiter la parcelle agricole communale sise Section A, sous le numéro 1457, au lieudit « l'Abbaye Ouest » pour une contenance totale de 14 ares.

Le Maire décide,

-De passer et signer bail rural avec Madame LARPIN Marie-Josèphe domiciliée 543, avenue de la Fruitière, pour exploitation de la parcelle agricole communale sise Section A, sous le numéro 1457, au lieudit « l'Abbaye Ouest » pour une contenance totale de 14 ares. Le présent bail est conclu pour une durée de NEUF ANNEES entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2016. Il sera renouveler dans les conditions prévues à l'article L.411-50 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

-De fixer le prix du fermage annuelle à la somme de vingt Euros (20€), actualisée chaque année selon la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel. L'indice de référence est de 110.05 pour l'année 2015. Le preneur devra payer le fermage à la date du 15 janvier de chaque année. Le premier versement devant avoir lieu le 15 janvier 2017.

DEC n°2016-18 du 03-05-2016

Convention de mise à disposition d'un appartement avec la Base Nautique de Sciez

Considérant l'importance pour la commune de soutenir le tissu associatif plus particulièrement l'école de voile,

Considérant la difficulté de trouver un logement pour la période estivale,

Vu la demande de Monsieur Gilles GUYON, directeur de la Base Nautique de Sciez, de loger deux moniteurs saisonniers,

Le Maire décide,

-De passer et signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un appartement sis 488, route du Port, d'une surface de 25m², avec l'association Base Nautique de Sciez du 09 mai au 10 septembre 2016.

-Cet appartement est mis gracieusement à la disposition de l'association. Les charges seront à rembourser à la commune.

DEC n°2016-19 du 04-05-2016

Convention avec le Préfet de Haute-Savoie et les services enregistreurs concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Vu la convention de mandat passé avec le PLS portant sur l'enregistrement des demandes de logement social pour l'année 2016,

Vu la convention fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social proposée par le Préfet de Haute-Savoie,

Le Maire décide,

De passer et signer une convention avec le Préfet de Haute-Savoie et les services enregistreurs fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logements locatif social,

Cet convention est conclue pour une durée d'un an, reconduite tacitement par période d'un an, dans la limite de 5 ans.

DEC n°2016-20 du 09-05-2016

Convention de mise à disposition d'un appartement avec la Base Nautique de Sciez

Considérant l'importance pour la commune de soutenir le tissu associatif plus particulièrement l'école de voile,

Considérant la difficulté de trouver un logement pour la période estivale,

Vu la demande de Monsieur Gilles GUYON, directeur de la Base Nautique de Sciez, de loger deux moniteurs saisonniers,

Le Maire décide,

-De passer et signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un appartement sis 95, avenue de l'Eglise, d'une surface de 70m², avec l'association Base Nautique de Sciez du 10 mai au 20 octobre 2016.
-Cet appartement est mis gracieusement à la disposition de l'association. Les charges seront à rembourser à la commune.

DEC n°2016-21 du 09-05-2016

M.A.P.A. 2015-2 – Aménagement et réhabilitation de l'école maternelle des Crêts – lot n° 2 – Charpente bois–
avenant 3.

Vu la délibération n°2013-06-10 en date du 26 juin 2013 de passer et signer un marché d'aménagement et réhabilitation de l'école maternelle des Crêts de 207 371,18€ HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°2, par la mise en place de bardage de 5 coloris différents et la pose de mosaïques,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant n° 3 sur le lot n°2 du marché d'aménagement et réhabilitation de l'école maternelle des Crêts, avec l'entreprise FARIZON à Thonon-les-Bains,

Le lot n°2 – « charpente bois » est augmenté de 1 120 € HT, le nouveau montant du lot n°2 est donc de 59 176,02 € HT,

Communications et questions diverses :